



La Parole du Rav Brand

1) Voici comment les juifs en Egypte devaient manger le Korban Pessah et la matsa : « Quand vous les mangerez, vous aurez vos reins ceints, vos souliers aux pieds, et votre bâton à la main » (Chémot 12,13).

Les reins ceints, comme le font les guerriers : « Vaillant guerrier, ceins ton épée, ta parure et ta gloire » (Tehilim 45,4), car les juifs devaient être armés : « Les enfants d'Israël sortirent en armes hors du pays d'Egypte » (Chémot 13,18).

Avec des souliers aux pieds, comme des hommes libres et non comme des esclaves : « De même que Mon serviteur Isaïe marche nu et déchaussé... comme les captifs et exilés d'Egypte et d'Ethiopie... nus et déchaussés » (Yéchaya 20,3).

Avec leur bâton, qui leur servit probablement à ouvrir la mer des Roseaux. Tout comme pour le chant, lorsque Moché commença et que les juifs répondirent, la même chose se passa pour le partage des eaux : il leva son bâton et chaque juif l'imita. Yaacov aussi scinda le Jourdain avec son propre bâton : « Car c'est avec mon bâton que j'ai traversé le Jourdain » (Béréchit 32,11). En mission pour racheter un juif en captivité et en danger de mort, Rabbi Pinhas ben Yaïr dut franchir un fleuve : imitant Moché et Yaacov, il l'ouvrit comme ils l'avaient fait avant lui. Concernant les bâtons de Yaacov et de Moché, et ceux des juifs en Egypte, les versets précisent qu'ils leur appartenaient, car les gens très pieux refusent les cadeaux : « Les personnes d'une grande piété et les hommes d'action n'acceptent de don de personne, car ils ont foi en D.ieu béni soit-Il, et non dans les hommes généreux. Et il est dit : Qui hait les cadeaux vivra » (Rambam, Zekhia Oumatana 12,17 ; Hochen Michpat 249,5 ; Avot de Rabbi Natan 31,1).

Moché ne profita pas des hommes, et même pour libérer les juifs, il monta sa propre monture : « Je ne leur ai pas même pris un âne » (Bamidbar 16,15). Yaacov aussi démontra longuement sa probité absolue (Béréchit 31,36-42). Rabbi Yéhouda Hanassi était impressionné par la piété de Rabbi Pinhas ben Yaïr. Celui-ci refusait tout don, de peur que le donateur ne le fasse pas de bon gré, et que cela lui soit compté comme une poussière de vol

(Houlin 7b). C'est grâce à ce comportement que les justes opèrent les miracles (Zohar).

2) « Les Egyptiens pressaient le peuple [de s'en aller], et avaient hâte de le renvoyer du pays, car ils disaient : Nous périrons tous. Le peuple emporta sa pâte avant qu'elle fût levée. Ils enveloppèrent ce qui leur en restait dans leurs vêtements, et les mirent sur leurs épaules. Les enfants d'Israël firent ce que Moché avait ordonné, et ils empruntèrent aux Egyptiens des objets d'argent, des objets d'or et des vêtements » (Chémot 12,34-35).

Pourquoi le verset précise-t-il qu'ils emballèrent les restes dans « leurs » vêtements ? Peut-être pour préciser que cet emprunt n'était pas du vol, car les Egyptiens leur devaient un salaire (Sanhédrin 91a). Ou, il se peut, qu'ils aient refusé d'emporter « ce qui leur en restait » dans des vêtements empruntés, mais uniquement dans leurs propres habits. Car « ce qui leur en restait » était les restes de matsa et de maror qu'ils avaient consommés la veille (Mekhilta, rapporté dans Rachi). Ils empruntèrent à leurs voisins égyptiens des bijoux et des vêtements pour la fête ; or ceux-ci avaient sans doute été utilisés pour des fêtes idolâtres. Bien qu'ils ne soient pas interdits au profit, ils étaient indignes pour servir à envelopper les restes de matsa et de maror, sujets de mitsva : « Il est dégoûtant de se servir des bijoux et des soutanes de prêtres pour une mitsva » (Choul'han Aroukh, Yoré Déa 139,13). Et on n'accomplit pas la mitsva du Loulav arraché à un palmier qui a servi à un culte idolâtre (Avoda Zara 47a). D'ailleurs, les juifs chérissaient les restes de la mitsva de matsa et de maror au point de préférer les porter sur leurs épaules et non sur le dos de l'un de leurs nombreux animaux (Mekhilta, Rachi). Ceci concerne les restes de maror, et la matsa, cuite la veille pour la mitsva, mais non la pâte que le peuple emporta pour la route avant qu'elle fût levée. Préparée le matin du 15 Nissan, ils espéraient qu'elle fermenterait avant de la cuire. Chassés de l'Egypte, ils n'eurent pas le temps de la cuire. Mais n'ayant pas été faite pour la mitsva, ils pouvaient l'emporter dans les vêtements empruntés aux Egyptiens.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans la paracha de la semaine nous sont transmises les lois relatives aux différentes sortes de sacrifice. Ainsi, au sujet du sacrifice de l'holocauste, il est dit : Voici la Torah (la loi) de l'holocauste, lui l'holocauste..."

De là le midrach apprend que le simple fait d'étudier les lois d'un holocauste est considéré comme si nous l'avions réellement apporté.

Il est vrai que par ailleurs, le Talmud extrapole cet enseignement également sur toutes les autres offrandes, cependant nous pouvons nous interroger sur la raison poussant le midrach à sortir cet enseignement spécifiquement du sacrifice de l'holocauste ?

Le Meleket mahchevet répond qu'il est vrai que l'étude des lois des sacrifices est à même

d'être considérée comme si nous avions apporté n'importe lequel de ces sacrifices.

Cependant, cette compensatoire ne peut être prise en considération uniquement en ce qui concerne la partie du sacrifice qui aurait dû être réservée à Hachem en étant brûlée sur l'autel, sans pour autant que cela ne puisse remplacer la partie de ce sacrifice qui aurait dû revenir au Cohen. En cela, l'étude des lois de ces sacrifices ne pourra pas totalement remplacer le sacrifice.

Toutefois, en ce qui concerne l'holocauste qui lui était totalement brûlé, l'étude des lois le concernant pourrait donc remplir totalement la tâche de se substituer au sacrifice lui-même. C'est donc pour cela que le midrach choisit spécifiquement le cas de l'holocauste pour nous apprendre cet enseignement.

G.N.



Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18 : 17	19 : 35
Paris	20 : 01	21 : 09
Marseille	19 : 45	20 : 48
Lyon	19 : 49	20 : 54
Strasbourg	19 : 39	20 : 47

N° 333

Pour aller plus loin...

1) La Guémara (Baba Batra 160b) enseigne que les Cohanim sont particulièrement "kapdanim" (pointilleux, de nature "coléreuse", comme il est dit dans Hochéa : «Véamékha kimerivé Cohanim»). Quelle en est la raison (selon une opinion de nos Sages) ?

2) Il est écrit (6-13) : « Zé Korban Aaron oubanav yakrivou lachem béyom himacha'h oto ». Qu'apprenons-nous du mot Zé composant ce passouk ?

3) Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison le Korban Toda n'est « néékhal » (mangé) que béyom é'had (en un seul jour) (7-15) ?

4) Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison un kéli 'héress (ustensile d'argile) dans lequel il a été cuit, sera brisé (7-21) ?

5) Pour quelle raison, Moché mit le sang du bélier de consécration ("Ayl hamilouyim") spécialement sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron et de ses fils (8-23,24) ?

6) À la fin de la Sidra de Tsav, la Torah fait allusion à un point commun qui fait ressembler les Cohanim à Hachem, quel est ce point commun et quel est le passouk qui y fait allusion ?

Yaacov Guetta

Pour soutenir Shalshélet ou pour dédicacer une parution :
Shalshélet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Peut-on travailler la veille de Pessa'h ?

Il est interdit de travailler la veille de Pessa'h à partir de 'Hatsot (si ce n'est par l'intermédiaire d'un non-juif, ou bien qu'il s'agisse d'un travail bénin nécessaire pour la fête) [Choul'han Aroukh 468,1/Michna Beroura 468,7]. C'est pourquoi, il sera interdit d'aller chez le coiffeur, mais si le coiffeur est non-juif, on pourra se montrer tolérant si nécessaire [Erekh Hachoulhan 468,5/Michna Beroura ot 5].

Aussi, à priori, on se rasera avant 'Hatsot [Michna Beroura Ich Matsliah 468,1 note 2 où il rapporte toutefois que certains décisionnaires tolèrent de se raser après 'Hatsot (Tefila Lemoché 4,35 ; 'Hazon Ovadia p.191)].

En ce qui concerne le fait de se couper les ongles, il sera autorisé de les couper après 'Hatsot même à priori ['Hazon Ovadia p.193]. Pour les Ashkénazim, il restera préférable de les couper avant 'Hatsot [Michna Beroura ot 5].

Aussi, il est à noter que dans certaines communautés, on a l'habitude de s'abstenir de travailler la matinée avant Pessa'h (Voir Rama 468,3 ; Choul'han Gavoa ot 8 qui écrit qu'ainsi était le Minhag à Salonique; Ateret Avot 2 Perek 22,25 qui rapporte qu'ainsi était également la coutume au Maroc).

Une personne issue d'une communauté qui n'a pas l'habitude de travailler et qui se retrouve momentanément dans un endroit où la coutume est de travailler, pourra poursuivre sa coutume. En effet, bien que la Michna Pessa'him (50,) nous enseigne qu'il ne faut pas se démarquer de la coutume locale afin de ne pas provoquer de Ma'hloket, le fait de s'abstenir de travailler fait exception car il arrive parfois que certains n'ont pas de travail [Voir le Roch 4,4 qui déduit de cela que s'il est manifeste que l'on agit différemment de la coutume locale, on devra renoncer à notre coutume d'origine afin d'éviter d'engendrer des querelles. En effet, les Sages ne veulent pas que l'on s'obstine à perpétuer un Minhag (même s'il est solidement fondé) dans le cas où cela pourrait provoquer une Mahloket. Et ainsi rapportent le Michna Beroura 468,23 et le Caf Ha'hayime 468,62]

David Cohen

Or Létsion

Le couple (2)

Le Talmud (Soukka 53a) relate qu'au moment où David s'appliquait à établir les fondations du Premier Temple, les eaux des profondeurs s'élevaient et menaçaient d'engloutir le monde. David chercha à endiguer ce phénomène en invoquant le nom sacré. Il demanda si quelqu'un avait un argument solide pour justifier cet acte. Ahitophel avança alors, de son propre chef, un argument à fortiori en déclarant : "Si déjà pour rétablir la paix entre un homme et sa femme dans le cas de sota, lorsque le mari soupçonne sa femme d'avoir commis un adultère, la Torah a dit : "Mon Nom, qui a été écrit avec sainteté, sera effacé", alors combien plus est-il permis de recourir à cette invocation pour rétablir la paix dans le monde entier."

La voie menant à la paix dans le foyer se divise en trois parties : la pensée, la parole et l'action. Lorsque chacun des conjoints intègre l'idée que son conjoint ne pense que du bien de lui, même

dans les cas où cela ne paraît pas évident, il comprendra que cela ne constitue qu'une manifestation extérieure et minimisera les choses. Il pourra ainsi jouir d'une vie de paix et d'harmonie avec son conjoint. Ceci concerne la partie de la pensée.

En ce qui concerne la parole, Maïmonide a écrit que les paroles du mari doivent être prononcées avec douceur, sans tristesse ni colère. Il en découle que même si le mari est déçu par ses études ou ses affaires, il ne montrera pas de tristesse en présence de sa femme. Celle-ci attend de son mari qu'il la soutienne et qu'il lui montre un visage rayonnant pendant les quelques heures qu'il passe avec elle à la maison. De plus, si le mari est triste, cela attristera également sa femme, et la tristesse dans la maison ne sera pas propice à la paix. Si un homme a une femme qui est facilement irritable, il est nécessaire qu'il se comporte avec elle avec sagesse et ingéniosité, car la volonté du Créateur est principalement que la paix règne dans le

couple, et non la justice de celui qui a raison.

Il convient de prendre le temps de réfléchir à ce que l'on souhaite exprimer, ainsi qu'à la manière de le formuler. Il est erroné de considérer que sa conjointe est comparable à son propre corps et qu'on peut donc s'exprimer à sa guise sans la blesser, ce qui est très éloigné de la réalité. Des événements conflictuels surgissent fréquemment dans la vie de couple, parfois même jusqu'à la séparation, en raison d'une parole malheureuse prononcée par le mari, qui restera gravée dans la mémoire de son épouse et la blessera à chaque fois qu'elle y repensera. Toutefois, si l'époux avait simplement pris le temps de réfléchir avant de parler, combien aurait-il gagné ?

Dans la partie de l'action, de nombreux détails sont à considérer. Par exemple, si un mari sait que son épouse désire ardemment un objet ou autre chose, il serait préférable pour lui de l'acheter afin de lui faire plaisir et d'améliorer la paix dans leur couple. (Or l'etsion H&M p. 183-184)

Yonathane Haïk

Aire de Jeu

Jeu de mots

Les décrets rabbiniques ont-ils été inscrits sur un tableau ?

Devinettes

- 1) Le pantalon du Cohen Mizbéa'h ? (Rachi, 6-6) doit être sur sa chair. 4) Mis à part la farine, quels Qu'apprenons-nous des « ingrédients » y avait-il mots « sur sa chair » ? dans le Korban Min'ha ? (Rachi, 6-3) (Rachi, 6-7)
- 2) Quel était le tout premier 5) Au sujet de quelle Korban de la journée ? Halakha y avait-il une différence concernant la (Rachi, 6-5)
- 3) Combien d'interdiction Kmitsa entre la min'ha du transgresse celui qui fauteur et celle de don ? éteindrait le feu sur le (Rachi, 6-10)

Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire Mat en 3 coups ?



Réponses aux questions

Léilouy Nichmat Sarah 'Haya bat Régine Malka

- 1) Dans la mesure où les Cohanim ont pour fonction d'être les dirigeants et maîtres du Klal Israël, ils doivent donc se comporter avec autorité, et imposer la crainte et le respect ; voilà pourquoi Hachem a implanté en eux un tempérament "coléreux", afin qu'ils puissent se montrer durs et sévères avec les fauteurs. (Ktav Sofer, parachate Pin'has, voir le Maharsha dans Kidouchin 70b qui rapporte une autre raison).
- 2) Ce mot ("Zé"), ayant pour guématria 12, nous apprend que le Korban qu'Aaron apporta à Hachem le jour de son investiture au service sacerdotal, était aussi cher aux yeux de l'Eternel que les korbanot des 12 tribus. (Vayikra Rabba, paracha 8, Siman 3, au nom du Pirouch du Maharzo).
- 3) Car ce Korban était apporté pour remercier Hachem d'un miracle qu'on a obtenu grâce à Lui. Or, chaque jour ("yom yom"), on bénéficie de nouveaux et nombreux miracles (qu'on en soit conscient ou non), comme il est dit dans la Amida : « Véal nissékha chébékhoh yom imanou ». Ainsi, c'est donc pour bien marquer ce principe précité que le Korban Toda devait impérativement être consommé en un jour ("Kol Yom vénisso, vékhoh ness vékorbano"). (Rabbi Avraham Mordékhaï de Gour)
- 4) Mis à part le fait que la Guémara Avoda Zara (76) enseigne que ce kéli devra être brisé, du fait

que la substance qui l'imprègne est devenu «notar». On le brisera également, du fait que s'il restait entier, les gens qui le verraient, se rappelleraient alors de la faute de l'homme ayant cuit dedans quelque chose d'impropre. (Midrach Ha'hadach, édition Zikhron Aharon, p.159) Malgré tout, la Azara n'était pas remplie d'innombrables débris de kéli 'héress, du fait que le sol du Temple absorbait miraculeusement ces débris. (Traité Yoma, p.21)

5) Afin que les démons (chédim), les "mazikim et malakhé 'Habala" ("Ange nuisibles causant des dommages corporels ou psychiques") ne puissent leur porter atteinte. (Panéa'h Raza)

6) Il est écrit (8-35) : « oupéta'h ohel moed téchvou yomam valayela chiveate yamim, ouchmartem ète michmérète Hachem... ». On peut rattacher ce passouk à une Guémara dans Avoda Zara (11) déclarant : l'habitude d'un roi de chair et de sang, est d'être à l'intérieur de son palais, alors que ses serviteurs (ses gardiens, ses soldats) se trouvent eux à l'extérieur (pour monter la garde et protéger ainsi la majesté royale de toutes menaces venant de l'extérieur). Or, c'est le contraire concernant Hachem, le Roi des rois (protégeant Ses enfants de l'extérieur "kavyakhoh"), et Ses serviteurs, les Béné Israël (résidant tranquillement dans leurs demeures). En ce sens, les Cohanim ressemblent "kavyakhoh" à Hachem, du fait qu'ils sont postés à l'entrée (à l'extérieur) du Ohel Moed et "gardent (montent) la garde d'Hachem" ("ouchmartem ète michmérète Hachem"). (Rav Trounk de Koutna)

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

A La Rencontre De Nos Sages

Rav Bentsion Méïr 'Haï Ouziel

Rabbi Yitz'hak Mena'hem Dantziger est né en 1880 de Rabbi Chemouël Tsvi, auteur de Tiféret Chemouël sur la Torah.

Depuis sa plus tendre enfance, il avait une intelligence extraordinairement vive et était merveilleusement assidu dans l'étude de la Torah. Quand il commença à mettre les tefilin, il se maria avec la fille d'un juif honorable de la ville de Lodz.

Quand il eut 44 ans, son père mourut, et la même année, en 1924, il devint Admor de milliers de 'hassidim qui affluèrent chez lui de tous les coins du monde. Son amour pour tout Juif ne connaissait pas de limites. Il avait toujours l'habitude de dire qu'il est interdit de mépriser un Juif, et tout juif était précieux à ses yeux, c'est pourquoi il se consacrait à ramener à D.ieu les Juifs qui s'étaient éloignés de la source de la Torah.

Jour et nuit, sa maison était remplie de gens qui venaient lui rendre visite et lui demander conseil. Quand un Juif entra pour que le Rabbi prie pour un malade grave, il poussait un soupir qui fendait le cœur de tous ceux qui se trouvaient là.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem était, outre sa grandeur en Torah, grand également dans ses midot. Il excellait en particulier dans l'humilité. Il était extrêmement modeste, et se conduisait

humblement avec tout homme. Il émerveillait tous ses 'hassidim par sa mémoire extraordinaire. Parfois passaient devant lui plusieurs centaines de 'hassidim qui avaient des requêtes diverses, et il connaissait toutes les blessures de leur cœur, se souvenait de tous leurs noms, et donnait une réponse claire à chacun.

Une fois, le Rabbi eut l'occasion d'aller à Berlin, et il rencontra quelqu'un qui avait étudié chez lui à Lodz quarante ans plus tôt. Il lui demanda s'il se souvenait de ce qu'il avait étudié chez lui, le Rabbi qui s'en souvenait parfaitement lui rappela alors tous les commentaires qu'il avait composés à cette époque. De loin et de près on affluait vers son Beth Hamidrach. Certains venaient écouter sa prière, car elle transperçait les cieus et poussait ceux qui l'entendaient à revenir vers D.ieu. Des gens très riches et de célèbres négociants venaient également lui demander conseil dans les affaires, et le Rabbi leur donnait son avis, car il était très versé dans les affaires de ce monde. Mais surtout, beaucoup de gens venaient le Chabat et les fêtes écouter les paroles de Torah qu'il donnait à sa table.

Pendant 18 ans, Rabbi Yitz'hak Mena'hem fut l'Admor de la ville d'Alexander, proche de Lodz. Et à son époque il y avait, éparpillées dans la ville, 25 synagogues et maisons d'étude des 'hassidim et de leurs adeptes. Il veillait beaucoup à prier à la synagogue et en communauté, et se souciait toujours à ce que ses 'hassidim observent la prière en commun. Dans les lettres qu'il leur

envoyait, il leur demandait « que tous ceux qui prient chez les 'hassidim se fixent comme règle immuable de venir tous les jours avec la communauté, car c'est un principe et une base de la solidité du judaïsme. » Il les appelait également à fixer des temps d'étude pour la Torah, et que chaque synagogue soit une maison de rassemblement des Sages. Il désirait intensément que les jeunes gens y étudient tous les jours.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem ne se contenta pas d'être l'Admor de milliers de 'hassidim, mais dès qu'il fut nommé dirigeant de la communauté, il fonda une grande yéchiva, dans laquelle il investit beaucoup d'énergie et de force. Il surveillait de près chaque jeune garçon. Grâce à son énergie et à son activité, la yéchiva se développa considérablement, et connut un grand succès. Elle fit éclore beaucoup de rabbanim et de grands de la Torah qui occupèrent des postes importants. Un jour, le Rabbi s'exprima en disant que toute sa vitalité provenait de la yéchiva. Ainsi, il vivait une vie active tout en élevant une famille exemplaire. Il était père de dix enfants, huit garçons et deux filles. Ses fils et ses gendres étaient de grands talmidei 'hakhmamim.

Pendant l'Holocauste, il passa d'Alexander à Varsovie avec toute sa famille. Dans le ghetto, il porta la souffrance de ses frères, et participa à la douleur de toute la communauté juive. En 1942, à l'âge de 63 ans, il fut mené et tué au camp d'extermination de Treblinka.

David Lasry

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Hachem enseigne à Moché de nouvelles lois concernant les sacrifices. La 'ola' devait brûler toute la nuit. Le lendemain, il fallait retirer les cendres (téroumat hadéchen) et les sortir du Michkan et à l'époque du Temple, on les sortait en dehors de Jérusalem. Le feu devait constamment brûler sur le mizbéa'h et il était interdit de l'éteindre. Cette paracha revient sur la min'ha (offrande de farine). On mélangera la farine avec de l'huile et de la lévona (encens), puis le Cohen en prélèvera une poignée (kémitsa). Le reste de la farine sera mangé par les Cohanim et ne sera consommé qu'en matsot et pas en 'hamets.

Montée 2 : Le Cohen gadol devait offrir une min'ha d'1/10 de éfa tous les jours, la moitié était offerte le matin et l'autre en soirée. Par ailleurs, dès qu'un Cohen entrait en service pour la première fois, il offrait cette même offrande. Cette min'ha était entièrement consommée. La Torah nous parle ensuite du 'hatat. Il pourra être mangé par tous les Cohanim (aptes au service) mâles. Si toutefois, on fait entrer son sang dans le heikhal, on devra brûler tout le sacrifice. Le acham aura les mêmes lois. Les Cohanim partageront les peaux des sacrifices ola. Ainsi, ils partageront la farine restante des min'ha.

Montée 3 : Concernant les chélamim, s'il offre un korban toda (de remerciement), il offrira 40 pains avec le sacrifice. 30 d'entre eux seront matsa et 10 'hamets, qui seront préparés en 4 cuissons différentes, le Cohen en prendra un de chaque. Le korban toda sera mangé en une journée et il sera interdit d'en laisser jusqu'au matin. On fera la 'ténoufa' (balancement de certains membres). Les graisses seront offertes sur le mizbéa'h et le Cohen mangera la poitrine et la cuisse droite. S'il s'agit d'un néder ou une nédava (des vœux), il le mangera en deux jours. S'il en reste après les deux jours, on le brûlera. Celui qui mange du reste sera 'hayav karet. Si la viande

touche une impureté, on la brûlera. La viande pourra être mangée dans Jérusalem, car ce n'est pas un kodech kadachim (qui n'est mangé qu'à l'intérieur du michkan). L'homme qui mange un sacrifice, sera 'hayav karet. Toute graisse d'un animal domestique sera interdite à la consommation et passible de karet. Les graisses d'un animal névéla (mort sans ché'hita), ou téréfa (blessé et destiné à mourir avant la ché'hita), seront permises au profit mais pas à la consommation. Ainsi, celui qui boit du sang de bête sera 'hayav karet.

Montée 4 : Moché rassembla le peuple à la porte du ohel moed, il habilla Aharon. Puis, il enduit le michkan et ses ustensiles et il les sanctifia. Il aspergea le mizbéa'h à 7 reprises. Il versa ensuite de l'huile d'onction sur Aharon. Il habilla ensuite les enfants d'Aharon.

Montée 5 : Il offrit un 'hatat, Aharon et ses enfants firent la sémikha. Il fit la ché'hita et Moché récupéra le sang qu'il plaça sur les coins du mizbéa'h avec son doigt. Il versa le reste sur le yessod du mizbéa'h, puis il offrit les reins et les graisses. Il offrit ensuite une ola, ils firent la sémikha. Il lui fit la ché'hita, puis la zérika, puis il le démembra. Il l'offrit intégralement sur le mizbéa'h.

Montée 6 : Il offrit ensuite un chélamim, Aharon et ses enfants firent la sémikha. Moché prit du sang, qu'il mit sur le lobe de l'oreille droite, le pouce droit de la main et du pied, de Aharon et de ses fils. Il offrit les graisses, les reins et la cuisse droite. Il prit ensuite 3 pains qu'il balança avec les graisses, puis il les offrit sur le mizbéa'h.

Montée 7 : Moché prit de l'huile d'onction et du sang du mizbéa'h, il aspergea sur les habits de Aharon et de ses fils. Moché demanda à Aharon et ses fils de manger la viande du korban et le pain et ce qu'il en resterait, de le brûler. Il leur annonça que durant les 7 jours de préparation (milouim), ils ne sortiraient pas du michkan, ce qu'ils firent.

Enigmes

Enigme 1 : Quelle est la seule brakha qui est faite au pluriel ?



Enigme 2 :

Le fabricant n'en veut pas. L'acheteur ne s'en sert pas. Et l'utilisateur ne le voit pas. Que suis-je ?



Réponses N°332 Vayikra

Enigme 1 :

Tehilim : 150 Perakim
Ovadia : 1 Perek



Enigme 2 : 8632

Car pour avoir un quotient de 4, il faut 8 et 2 ou 4 et 1. Mais 4 et 1 impossible après. Pour les dizaines, 8 - 3 = 5 et celui des centaines 2 x 3 = 6

Rébus : V / Hic / Rive /
Houx / Beignet / A / Art /
On / Akko / A Nîmes

Rébus



La Force d'une parabole

Chaque année, le soir du Seder nous rappelons que l'exil en Egypte dura 210 ans au lieu des 400 initialement prévus. Comment ne pas s'interroger sur la longueur de notre exil qui s'étend depuis tant d'années ?!

Rabbi 'Haïm Eliezer de Munkatch nous l'explique par une parabole.

Un médecin fut, un jour, appelé au chevet d'un malade. Constatant que la vie de son patient était en danger, il décida aussitôt d'opérer. Au bout de quelques jours, le malade se rétablit et remercia le docteur de l'avoir sauvé. Quelques années plus tard, le médecin fut une nouvelle fois appelé à son chevet. Après l'avoir examiné, il lui dit : " Vous souffrez à nouveau de la même maladie et votre état nécessite un long traitement. Je vais vous prescrire des médicaments, des séries de piqûres et des séances de thérapie. Vous devrez garder le lit plusieurs mois puis vous recouvrirez la santé ".

" Il y a quelques années ", s'étonna le malade, " lorsque vous m'avez opéré, mon état était bien plus critique, n'est-ce pas ?"

" Effectivement ", confirma le médecin, " j'étais alors arrivé à votre chevet à la dernière minute : vous étiez presque à l'agonie ". " Pourtant ", dit le malade, " grâce à votre intervention, je me suis rétabli en quelques jours. Pourquoi maintenant voulez-vous me laisser souffrir de longs mois au lieu de m'opérer pour que je guérisse plus vite ? " - " Il faut que vous compreniez ", lui expliqua patiemment le médecin, " qu'une opération n'est effectuée qu'en cas d'extrême urgence. Il n'est jamais souhaitable d'opérer mais j'avais dû m'y résoudre, à ce moment, pour vous sauver la vie. A présent, puisque votre état n'est pas aussi critique, il vaut mieux opter pour un traitement à long terme qui assurera une guérison complète sans risque de rechute."

Pourquoi Hachem a-t-il anticipé la délivrance d'Egypte ? Parce que les Enfants d'Israël étaient en état d'urgence :

ils avaient franchi les quarante-neuf portes d'impureté et se tenaient au bord de l'abîme, au seuil de l'assimilation complète. Comme le dit la Hagada : si Dieu ne nous avait pas sortis à ce moment-là, nous serions encore, nous, nos enfants et petits-enfants asservis à Pharaon ! " A peine plus tard et cela aurait été trop tard. Il fallait une intervention rapide, une délivrance éclair et spectaculaire pour sauver la vie de notre peuple. Mais ceci fut accompli en retranchant une partie de ses membres, c'est-à-dire en faisant disparaître, pendant les trois jours de ténèbres, les Hébreux qui n'étaient pas dignes d'être délivrés. La "guérison", d'ailleurs, ne fut pas complète car les béné Israël retombèrent dans la faute...et dans l'exil.

Par contre, notre exil actuel doit nous préparer à une "guérison" complète et absolue: il a fallu, dans ce cas, opter pour un traitement long et sûr. Espérons être cette année à Yérouchalaïm reconstruite.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Méchoulam est un bon Chadhan qui Baroukh Hachem réussit très souvent à trouver des compatibilités entre différentes personnes et ainsi former des couples. Un beau jour, il entend parler d'un Roch Yechiva qui a perdu sa femme depuis plus d'un an et qui cherche aujourd'hui à se remarier. Il pense immédiatement à une dame, responsable d'un Séminaire, qui elle a perdu son mari depuis de longues années et ne s'est toujours pas remariée. Il organise donc la rencontre entre eux et celle-ci se termine grâce à D.ieu par un beau mariage et un couple très heureux. Évidemment, ceux-ci le remercient grandement et le rémunèrent comme est la coutume chez nos frères Ashkénazes. Les jours passent et voilà que dans la tête du « jeune couple » fleurit une merveilleuse idée. Chacun a des enfants de leur ancien mariage et ils se rendent rapidement compte qu'une grande compatibilité existe entre le fils du Roch Yechiva et la fille de sa femme et c'est pour cela qu'ils décident d'organiser une rencontre en vue d'un mariage. Ils ont visé juste car effectivement il ne tarde pas à devoir préparer un nouveau mariage dans la famille. C'est donc une double joie. Mais à ce moment réapparaît notre cher Méchoulam qui vient réclamer son dû. Les parents ne comprennent pas tout de suite ce qu'il veut et il leur explique qu'il est là encore l'origine de ce mariage puisque c'est lui qui a organisé leur rencontre. Il rajoute en plus qu'au moment où il a fait rencontrer les parents, il a pensé aussi aux mariages des enfants mais il préférerait attendre qu'un peu de temps passe avant de proposer cette rencontre. Les parents le remercient encore mais lui expliquent gentiment que pour ce coup là, malgré ses belles pensées, il n'a rien fait véritablement. Qu'en dites-vous ?

Le Rama (H" M 264,4) nous enseigne que celui qui fait une action ou une bonté à son ami, celui qui en bénéficiera ne pourra dire qu'il ne lui a rien demandé et ne lui doit rien, il devra le payer. Le Gaon de Vilna explique que puisqu'il a profité et en est content il doit le payer, et là est la source du salaire du Chadhan. Mais ceci n'a rien à voir avec notre histoire où le Chadhan n'a rien fait comme bonté vis-à-vis du mariage des enfants, à moins qu'il ait précisé son idée au moment du premier Chidouh. Mais le Rav Zilberstein ajoute que puisqu'ils ont reçu grâce à ce Chadhan un double cadeau, il y a lieu de lui en être reconnaissant et de lui offrir un joli présent ou un beau billet. Ils fixeront la somme d'après ce qu'il leur semble logique de payer pour un si beau cadeau reçu indirectement grâce à quelqu'un.

En conclusion, les parents ne sont pas obligés de payer au Chadhan un salaire pour un travail qu'il n'a pas fait mais le Rav écrit qu'il serait bien de le récompenser car c'est tout de même un peu grâce à lui qu'ils vont marier leurs enfants. (Tiré du livre *Véaarèv Na tome 4, page 59*)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et tout Min'ha "Maafé tanour (cuit au four)", "Marhechet (fait dans le poêlon)", "Mahabat (fait à la poêle)", au Cohen qui approche, à lui il sera. Et tout Min'ha pétri dans l'huile ou sans huile, à tous les fils d'Aaron il sera, un homme comme son frère. » (7/9-10)

Rachi soulève une contradiction dans ces psoukim concernant celui qui mangera les ména'hot. En effet, d'un côté, le premier passouk dit que c'est le Cohen qui approche mais d'un autre côté, le passouk suivant dit que ce sont tous les Cohanim !?

Rachi répond en ramenant le Torat Cohanim :

Les Cohanim étaient répartis en 24 Michmarot et chaque Michmarot était divisé en 6 Baté Avot de manière que chaque Michmarot servait au Beth Hamikdash une semaine et chaque Bet Av composant ce Michmarot servait un jour de la semaine. Puis, le Chabat, ce sont les 6 Baté Avot ensemble, soit tout le Michmarot, qui étaient de service.

Ainsi, la Torah dit que le min'ha sera « pour le Cohen qui l'approche » pour exclure le Michmarot. La Torah dit également « à tous les fils d'Aaron » pour exclure le Cohen qui l'approche. Il en résulte que le min'ha sera pour le Bet Av.

Le Mizra'hi demande : Pourquoi Rachi voit-il selon le pchat une contradiction ? Si on les explique comme ils sont écrits, il n'y a pas de contradiction. En effet, le premier passouk parle spécifiquement de 3 ména'hot, "Maafé tanour", "Marhechet", "Mahabat" et comme l'explique le Ramban, du fait que ces 3 ména'hot nécessitent un grand travail et une grande fatigue dus à leurs cuissons, il est légitime qu'ils reviennent au Cohen qui s'est fatigué et qui a fourni beaucoup d'efforts pour les approcher, alors que le passouk suivant parle des autres ména'hot, soit celles pétries dans l'huile tels que les min'ha nédava et min'ha bikourim, soit celles sans huile tels que les min'ha hoté et min'ha sota, et c'est cela qui reviendra à l'ensemble des Cohanim.

Le Ramban répond : En réalité, toutes les ména'hot sont soit "béoulout (pétries avec de l'huile)" soit "hahébot (séchées, sans huile)". Ainsi, le deuxième passouk inclut toutes les ména'hot, y compris ces 3 ména'hot, d'où la contradiction.

Mais apparemment, les paroles du Ramban nécessitent explication : Bien que le deuxième passouk puisse inclure ces 3 ména'hot, le fait qu'ici il les a citées avant, cela prouve qu'elles ne sont pas incluses dans le deuxième passouk, car sinon pourquoi les avoir citées dans le premier passouk ? Ainsi, sans justification sur le fait que la Torah a cité ces 3 ména'hot dans le premier passouk, il reste à priori plus logique d'expliquer le passouk comme il est écrit, d'où le grand étonnement du Mizra'hi sur l'explication de Rachi.

On pourrait proposer la réponse suivante : À la fin de ses paroles, le Ramban rajoute un élément qui rappelle les paroles du Ramban (Maassé Korbanot 10/15) : Pourquoi la Torah sépare-t-elle les ména'hot cuites et les ména'hot de farine ? Ces 3 Korbanot étant cuits, tout Cohen qui en reçoit une part peut la consommer tout de suite et donc c'est évident qu'on

partagerait le min'ha lui-même entre tous les Cohanim Téhorim du Bet Av. Mais pour les autres ména'hot, du fait qu'il n'est pas très commode de partager de la farine, on aurait penser qu'il est préférable de partager "min'ha kénéguéd min'ha", c'est-à-dire qu'au lieu de partager chaque min'ha lui-même, chaque Cohen prendra un min'ha entier, et là intervient le passouk en disant « un homme comme son frère », chaque min'ha en soi doit être partagé lui-même entre les Cohanim du Bet Av et comme l'explique le midrach, on ne sait pas c'est quel Cohen qui, de par sa consommation, fera agréer ce min'ha et amènera kapara à celui qui l'a amené. C'est pour cela que tous les Cohanim du Bet Av doivent manger chaque min'ha. Ainsi, en associant les paroles du Ramban et du Ramban, on peut bien comprendre l'explication de Rachi et proposer une réponse à la question du Mizra'hi. Puisque le Ramban justifie le fait que la Torah a cité spécifiquement ces 3 ména'hot dans le premier passouk, à savoir pour mettre en relief dans le deuxième passouk les ména'hot de farine afin que l'on comprenne sans ambiguïté que le din qu'on doit partager le min'ha lui-même, extrait du deuxième passouk, s'applique bien sur les ména'hot de farine, ainsi, ce que dit le Ramban, que le deuxième passouk inclut ces ména'hot, ce n'est pas seulement qu'il peut les inclure mais c'est qu'il doit les inclure car maintenant que nous avons la raison du Ramban pour laquelle la Torah a cité ces 3 ména'hot dans le premier passouk, il n'y a aucune raison de ne pas les inclure dans le deuxième passouk et, par conséquent, on doit les inclure. C'est pour cela que Rachi se pose la question de l'apparente contradiction et ramène Torat Cohanim pour y répondre.

On pourrait conclure par cette réflexion :

Pourquoi la Torah nous enseigne-t-elle que les ména'hot doivent être consommées par tous les Cohanim du Bet Av à travers une contradiction ?

Le Ramban dit que ce partage amène le chalom au sein des Cohanim. À partir de là, on pourrait dire que dans le kodesh, dans le limoud, la contradiction, le débat, aboutit au chalom car chaque ben Israël à une chose que l'autre n'a pas. Ainsi, chacun apporte à l'autre, chacun donne à l'autre ce qu'il lui manque. Les bnei Israël se complètent, les bnei Israël forment une seule personne. Pour les bnei Israël, tout le monde est indispensable, d'où l'importance de la contradiction pour se compléter et aboutir à la vérité qui donnera une joie qui resserre les liens et qui rapproche par le fait d'être arrivés ensemble à la vérité. Chacun, par son ajout et par sa pierre amenée à l'édifice, fait que nous arrivons à la vérité et cela produira un grand chalom. Ainsi, il ne faut pas que chacun mange sa souguya (sujet d'étude) seul mais chaque souguya doit être mangée ensemble, doit être débattue ensemble, chaque souguya doit être partagée parmi les bnei Israël. Ainsi, par les débats et contradictions, chacun recevra la part qu'il lui manquait et dont il a besoin. Ainsi, cela amènera la Ahava et le chalom. Et, fait incroyable, c'est justement sur ce passouk que le Baal Hatourim voit une allusion à ce que la Guémara (Kidouchin 30/2) écrit : Deux personnes qui étudient la Torah, même si elles se "disputent", deviendront finalement des frères qui s'aiment.

Mordekhai Zerbib